

**DEPARTEMENT
DU RHONE**

**ARRONDISSEMENT
DE LYON**

**CANTON
DE SAINT GENIS LAVAL**

REPUBLIQUE FRANCAISE

CANTON DE SAINT GENIS LAVAL

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 08 octobre 2025

**Liste des délibérations examinées affichée le 14
octobre 2025**

**Date de convocation du Conseil Municipal : 02
octobre 2025**

**Nombre des Conseillers Municipaux
en exercice au jour de la séance : 35**

Président : Madame Marylène MILLET

Secrétaire élu : Monsieur Jacky BÉJEAN

Membres présents à la séance :

Marylène MILLET, Jacky BÉJEAN, Ikrame TOURI,
David HORNUS, Françoise BÉRARD, Patrick FAURE,
Yves GAVULT, Aïcha BEZZAYER, Laurent DURIEUX,
Frédéric RAGON, Claudia VOLFF, Etienne FILLOT, Eric
VALOIS, Sonia MONFORT, Coralie TRACQ, Yamina
SERI, Emile BEYROUTI, Eliane NAVILLE, Pascale
ROTIVEL, Fabienne TIRTIAUX, Guillaume COUALLIER,
Fabien BAGNON, Christophe GODIGNON, Nejma
REDJEM

Membres absents excusés à la séance :

Stéphane GONZALEZ, Laure LAURENT, Céline
MAROLLEAU, Delphine CHAPUIS, Camille EL-BATAL,
Caroline VARGIOLU, Bruno DANDOY, Laurent
KAZMIERCZAK, Céline BALITRAN-FAURE, Jean-
Christian DARNE

Pouvoirs :

Stéphane GONZALEZ à Françoise BÉRARD, Laure
LAURENT à Jacky BÉJEAN, Céline MAROLLEAU à Aïcha
BEZZAYER, Delphine CHAPUIS à Ikrame TOURI,
Camille EL-BATAL à David HORNUS, Caroline
VARGIOLU à Yves GAVULT, Bruno DANDOY à Sonia
MONFORT, Laurent KAZMIERCZAK à Marylène MILLET,
Céline BALITRAN-FAURE à Patrick FAURE, Jean-
Christian DARNE à Fabienne TIRTIAUX,

Membres absents à la séance :

Eric PEREZ

Nombre de membres	
Art L2121-2 code des collectivités territoriales :	35

**MANDAT SPÉCIAL AU MAIRE
POUR REPRÉSENTER LA
COMMUNE LORS D'UN
DÉPLACEMENT À SALISTE DANS
LE CADRE DU JUMELAGE**

Délibération : 10-2025-099

Transmis en préfecture le : 13/10/2025

RAPPORTEUR : Madame Françoise BÉRARD

La ville de Saint-Genis-Laval se réjouit d'un nouveau jumelage entre Saliste en Roumanie et Tortosendo au Portugal, officialisé le 6 septembre à Saliste. La ville de Saliste a invité madame la maire à cette cérémonie officielle qui resserre les liens avec ses villes jumelles et apporte de nouvelles perspectives de projets entre les trois villes.

Aussi, la participation de la ville de Saint-Genis-Laval présente un intérêt communal ; elle s'effectue dans le cadre d'un mandat spécial confié par le conseil municipal à madame la Maire. Les frais de séjour et de transport liés à ce déplacement sont supportés par la commune sur la base d'un remboursement des frais réels ou d'une prise en charge directe des frais.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L2123-18 ;

Vu l'avis de la commission 4 « Finances, Affaires Générales, Développement économique, Ressources Humaines et Numérique » du 2 octobre 2025 ;

Oui l'exposé du rapporteur ;

Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir :

- **APPROUVER** le principe de la prise en charge des frais de séjour et de transport du maire dans le cadre d'un mandat spécial confié par le conseil municipal, pour sa participation aux cérémonies officielles de jumelage à Saliste en Roumanie ;
- **DIRE** que les frais de séjour, et de transport feront l'objet soit d'un remboursement des frais réels, dans le respect de la réglementation, sur présentation d'un état de frais et des factures acquittées, soit d'une prise en charge directe par la Ville ;
- **DIRE** que les crédits nécessaires pour assurer le règlement des dépenses concernées sont inscrits aux chapitres 011 et 65 du budget.

Après avoir entendu l'exposé de **Madame Françoise BÉRARD**,

Invité à se prononcer et après en avoir délibéré,

- LE CONSEIL ADOPTE A L'UNANIMITE CETTE DELIBERATION -

**Le secrétaire de séance,
Jacky BÉJEAN**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
**La Maire,
Marylène MILLET**



Liste des élus ayant voté POUR

Marylène MILLET, Stéphane GONZALEZ, Laure LAURENT, Jacky BÉJEAN, Ikrame TOURI, David HORNUS, Françoise BÉRARD, Patrick FAURE, Céline MAROLLEAU, Yves GAVAILT, Aïcha BEZZAYER, Delphine CHAPUIS, Laurent DURIEUX, Frédéric RAGON, Camille EL-BATAL, Claudia VOLFF, Etienne FILLOT, Eric VALOIS, Sonia MONFORT, Caroline VARGIOLU, Bruno DANDOY, Coralie TRACQ, Laurent KAZMIERCZAK, Yamina SERI, Emile BEYROUTI, Céline BALITRAN-FAURE, Jean-Christian DARNE, Eliane NAVILLE, Pascale ROTIVEL, Fabienne TIRTIAUX, Guillaume COUALLIER, Fabien BAGNON, Christophe GODIGNON, Nejma REDJEM

Liste des élus ayant voté CONTRE

Liste des élus s'étant ABSTENU

En cas de contestation, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délais de deux mois à compter de sa publication ou notification.